

PROCHAIN TEST D'ENTREE LE 22 JUIN 2021

**ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
des élèves instruits dans la famille**

- Circulaire n°2017-056 du 14/04/2017 relative à l'Instruction dans la famille
- Arrêté du 12 juin 1953

CADRE GENERAL

- L'admission est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée
- L'objet de l'examen est de déterminer l'aptitude de l'élève à recevoir avec profit l'enseignement de la classe pour laquelle il postule.
- L'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe fréquentée et à la classe postulée.

MODALITES PRATIQUES

A. ETABLISSEMENT DES DEMANDES PAR LA FAMILLE

Les demandes des familles sont établies à l'aide de l'imprimé ci-joint et doivent être envoyées par mail accompagnées des pièces justificatives :

Niveau		Demande à adresser à :	par mail à :
Pour le 2nd degré	collège : 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	Madame la Rectrice – DIVISAC	ce.divisac@ac-guadeloupe.fr
			précisez dans l'objet du mail : Inscription Test admission dans l'enseignement public + nom de l'élève + le niveau collège)
Pour le 2nd degré	Lycée et L.P	Madame la Rectrice – DRAIO (Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation - ex SAIO)	ce.saio@ac-guadeloupe.fr
			précisez dans l'objet du mail : Inscription Test admission dans l'enseignement public + nom de l'élève + le niveau lycée)

B. EVALUATION DES ELEVES ET AFFECTATION

Niveau		Procédure	
Pour le 2nd degré	collège : 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	La DIVISAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réceptionne les dossiers, ▪ convoque les élèves pour la passation des tests, ▪ affecte les élèves après avis de l'inspecteur ▪ édite et transmet les notifications aux familles
		La DRAIO (ex : SAIO)	

➤ Sont désignés « centre d'examen d'admission » pour le second degré :

Guadeloupe
Lycée Charles Coeffin (97190 BAIE-MAHAULT)

- Les candidats seront convoqués aux tests prévus le : **Mardi 22 juin 2021 à 14h00**
- Résultats des affectations pour le collège : **non communiqué** pour le lycée : **non communiqué**
- Résultats des vœux : les dates et modalités seront publiés sur le site

CANDIDATURE au contrôle de connaissances en vue d'une admission dans un établissement public d'un élève d'un élève instruit dans la famille

Document à compléter et pièces à adresser par mail
Joindre : Photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours

Date limite de réception lundi 17 juin 2021

- Au RECTORAT** de l'académie de Guadeloupe (**DIVISAC**) par courriel : ce.divisac@ac-guadeloupe.fr pour une entrée au collège en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} (Guadeloupe)
- Au RECTORAT** de l'académie de Guadeloupe (**SAIO**) par courriel : ce.saio@ac-guadeloupe.fr pour une entrée en Lycée (Guadeloupe)

ELEVE :

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

Date de naissance : / /

SEXE : G F

Représentant légal 1 : Mme Mr

Représentant légal 2 (ou autre membre de la famille) : Mme Mr

Nom(s) :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Prénom(s) :

Adresse (Code postal, Ville) :

Adresse (Code postal, Ville) :

.....

.....

.....

.....

Tél (fixe) : Port. :

Tél (fixe) : Port. :

Email :

Email :

Au cours de la présente année scolaire 2020-2021 : Situation de l'enfant (Cochez la case correspondante)

Etablissement privé hors contrat :

Instruction dans la famille

Dénomination :

Classe : LV1 :

Demande à passer les épreuves du contrôle de connaissances en vue de l'admission dans un établissement public.

► **En cas de réussite**, établissement public souhaité (*):

VŒU (*)	Etablissement souhaité	Classe souhaitée niveau collège	Formation souhaitée en lycée(*)
1			
2			

► **En cas d'échec**, cochez la case qui convient :

- maintien ou redoublement de la classe d'origine sur l'un des établissements souhaités ci-dessus
- poursuite de scolarité en établissement privé hors contrat ou en instruction dans la famille (à renouveler auprès de la DIVISAC

*** Les demandes sont examinées en fonction des places disponibles**

Date :

Signature du candidat

Signature du représentant légal